

# M23 – Apporter une aide aux agriculteurs ayant subi une catastrophe naturelle

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place une **aide forfaitaire de 10 000 €** financée exclusivement par le FEADER pour les agriculteurs ayant reçu une aide de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) par une assurance ou une DDT à la suite d'une **catastrophe naturelle survenue après le 1er janvier 2024**.

La demande d'aide est à faire sur le site de la Région :  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/m23-apporter-une-aide-aux-agriculteurs-ayant-subie-une-catastrophe-naturelle>

**Entre le 14 avril et le 15 mai 2025.**

